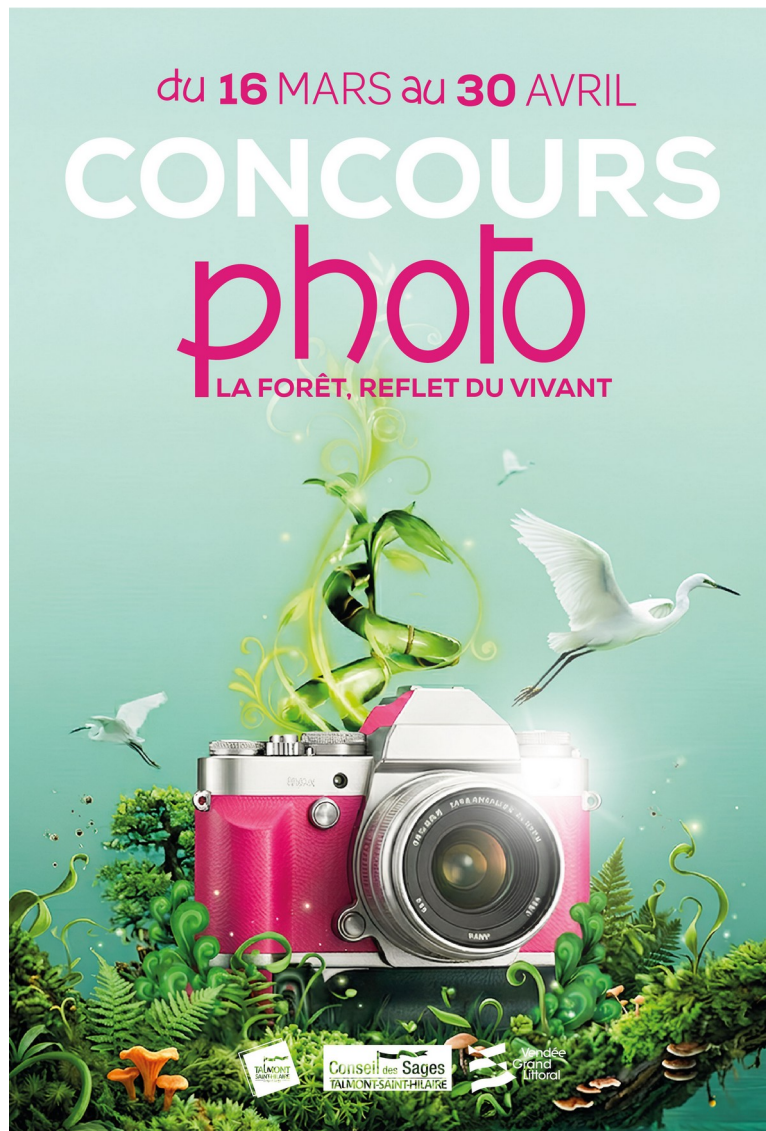


RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO 2026



Le Conseil des Sages et la Ville de Talmont-Saint-Hilaire organisent un concours photos gratuit, ouvert à tous les photographes talmondaï, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Ce concours a pour objet de mettre en valeur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et ses atouts. Il sera distingué en trois catégories : La catégorie « photographe amateur », la catégorie « membre d'un club photo » et la catégorie « enfant » ouverte jusqu'à l'âge de 14 ans.

1- THÈME DU CONOURS

Les photos porteront sur le thème suivant : «La Forêt, reflet du vivant»

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de tout âge, résidant sur une des communes de Vendée Grand Littoral ou adhérent à un club photo du territoire : <https://www.vendeegrandlittoral.fr/medias/2018/07/carte-VGL-secteurs-01.jpg>.

Un justificatif de domicile ou d'adhésion à un club photo du territoire sera exigé lors de l'envoi par mail des photos. Un accusé de réception sera envoyé au participant afin de valider son inscription.

Pour les mineurs, il sera également exigé une **autorisation parentale** (ci-joint en annexe). La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats.

3 – DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONOURS

Le concours est ouvert du 16 mars au 30 avril 2026, minuit.

4 – MODALITÉS ET PARTICIPATION

Toutes les photographies doivent être prises sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire. Les photos gagnantes seront exposées en grand format autour du plan d'eau de la Chapelle. Les photos seront libres de droit et la propriété de la collectivité. Toutefois, le nom du photographe figurera sur le support de la photo.

Chaque participant pourra présenter **2 photos maximum**, en couleur et/ou noir et blanc.

La photo ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel photos.

Les photos devront être envoyées par mail à l'adresse suivantes :

evenements@talmontsainthilaire.fr au format numérique JPG 1920 pixels maximum sur le plus grand côté de la photo, soit :

- pour une photo au format « paysage » :1920 pixels maximum sur la longueur ;
- pour une photo au format « portrait » :1920 pixels maximum sur la hauteur ;
- pour une photo au format « carré » :1920 pixels sur 1920 pixels maximum.

Si le format n'est pas correct, la photo ne sera pas présentée lors de la délibération.

Les photos seront renommées sous la forme (Nom / Prénom / Titre) avant envoi, accompagnées du bulletin d'inscription (voir annexe), d'un justificatif de domicile et de l'autorisation parentale pour les mineurs (voir annexe).

Chaque participant devra accompagner sa photographie d'un court texte explicatif. Ce texte, d'une longueur de deux à trois phrases, devra préciser les raisons du choix de cette photographie ainsi que les émotions, idées ou inspirations qu'elle souhaite transmettre.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le

droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation écrite au préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 - JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury se réunira le 12 mai pour sélectionner les photographies gagnantes et sera constitué sous la présidence de deux élus de la ville de Talmont-Saint-Hilaire, de 4 membres du Conseil des Sages et de 2 représentants de chaque club photo talmonçais.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats, présentées de manière anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

Les photographies seront jugées sur 4 critères :

- L'originalité et l'intérêt artistique ;
- La pertinence du sujet ;
- La qualité technique ;
- La pertinence et l'originalité du titre.

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une candidature, s'il apparaissait que des fraudes soient intervenues.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel.

6 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

7- CONTACT

Pour toutes questions relatives au règlement, les participants pourront adresser leurs demandes à l'adresse mail suivante : evenements@talmontsainthilaire.fr



BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TÉL :

ADRESSE COURRIEL@.....

DATE DE NAISSANCE/...../.....

CATÉGORIE : AMATEUR ☐ PROFESSIONNELLE/MEMBRE CLUB PHOTO ☐

ENFANT ☐

PHOTO 1 : LIEU DE LA PRISE DE VUE :

TITRE DE LA PHOTO 1 :

SI PHOTO N°2 : LIEU DE LA PRISE DE VUE :

TITRE DE LA PHOTO 2 :

Je soussigné(e)

- Souhaite participer au concours photo organisé par le conseil des sages en partenariat avec la ville de Talmont-Saint-Hilaire ;
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise la ville de Talmont-Saint-Hilaire à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition ;
- En cas de sélection autorise que mon nom apparaisse sur la photographie

Fait à, le :

Signature du candidat :

Bulletin à retourner par mail avec les photos et un justificatif de domicile à l'adresse suivante :
evenements@talmontsainthilaire.fr
jusqu'au 30 avril 2026, derniers délais

AUTORISATION PARENTALE

(POUR LES PARTICIPANTS MINEURS UNIQUEMENT)

Je soussigné(e).....
Demeurant à
.....

En ma qualité de mère / père/ tuteur légal, autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile).

Nom :
Prénom :
à participer au concours photo organisé par la commune de Talmont-Saint-Hilaire.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (téléchargeable sur le site www.talmontsainthilaire.fr).

Fait à, le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » par la personne responsable du mineur :

Autorisation à retourner par mail, avec le bulletin d'inscription, un justificatif de domicile et les photos à l'adresse suivante :
evenements@talmontsainthilaire.fr
jusqu'au 30 avril 2026, derniers délais

